



SOUS-MONTMORENCY

Direction de la
commande publique

CT/MT

N°2025-304

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 10 JUIL. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Contrat n°C25040 relatif à la mise en place d'un déjeuner croisière « Etoile » avec les Bateaux Parisiens.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de faire appel aux services d'une entreprise pour la mise en place d'un déjeuner croisière « Etoile » avec les Bateaux Parisiens, en direction des séniors.

CONSIDERANT la proposition de la société COME TO PARIS, domiciliée 30 cours Albert 1^{er}, à PARIS (75008),

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer une convention avec la société COME TO PARIS, domiciliée 30 cours Albert 1^{er}, à PARIS (75008), pour un montant de 3 750 € TTC dans le cadre de la mise en place d'un déjeuner croisière « Etoile » avec les Bateaux Parisiens, en direction des séniors, le mardi 30 septembre 2025, et ce pour 50 personnes.

Article 2 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Article 3 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 10 JUIL. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 10 JUIL. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

10 JUIL. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250710-C25040-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2025